

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL SUD-OUEST
LIGUE WILAYA DE FOOTBALL NAAMA

Site web: <http://www.lwfnaama.dz> / Facebook: lwfnaama / Email: lwfnaama@hotmail.fr

COMMISSION WILAYA DE DISCIPLINE

Procès –Verbale N°11 Séance du 27/05/2024

Membres Présents :

MM	LASKRI	Habib	Président
	KHERRAFI	Gherissi	Secrétaire
	BELLIA	Ibrahim	Membre

*****Championnat JEUNES *****

ORDRE DU JOUR :

1- Traitement des affaires

- Vu les feuilles de match.
- Vu les rapports des arbitres.
- Vu les rapports des délégués

11^{ème} JOURNEE

AFFAIRE N°39 : U17 Rencontre CRBAS // IRBDB du 24/05/2024

- Partie non jouée
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que l'arbitre de la rencontre **CRBAS // IRBDB** n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe **CRBAS** au lieu et heure prévue de la rencontre.
- Attendu qu'après l'attente d'un laps de temps réglementaire, l'arbitre établit un constat d'absence de l'équipe **CRBAS**
- Attendu que l'arbitre en agissant de la sorte a fait une juste application de la réglementation.

Par ces motifs la commission décide (article 52 des R.G. de la FAF.

Match perdu par pénalité pour **CRBAS** pour en attribuer le gain au **IRBDB** qui marque trois points (03)
Trois points et un score de trois (03) but à zéro (00)
Amende de **15.000,00** de l'équipe **CRBAS**

AFFAIRE N° 41 : RECLAMATION DE L'EQUIPE MFA

Rencontre MFA // JSAB du 17/05/2024

- Vu les pièces versées au dossier
 - Entendue la délégation de MFA en sa déclaration complémentaire
 - En la forme :
 - Conformément aux articles 72 et 73 dire réclamation du MFA irrecevable pour les motifs suivants
 - 01 –Réserves non transcrites par l'arbitre sur la feuille de match
 - 02- Réserves non accompagnées , au titre de paiement des droits de réserves, d'un chèque en copie De versement de **3.000,00 DA** dans le compte de la ligue
 - Les photos des joueurs mis en cause ne sont pas prises avec l'arbitre directeur
- SUBSIDUAIREMENT AU FOND**
Attendu que les photos jointes au dossier ne permettent pas de convaincre clairement sur la participation des joueurs incriminés
Par ces motifs la Commission Discipline décide :
- Réclamation de MFA non fondée.

- Président de la Commission
HABIB LASKRI